

## L'alsacien a désormais sa vitrine, l'Office public de la langue régionale d'Alsace

Julien Steinhauser – DNA - 20 nov. 2025

À l'instar de ce qui existe déjà au Pays basque ou en Catalogne par exemple, la langue alsacienne a dorénavant son office public. Malicieusement baptisée Opla, cette structure a été inaugurée ce jeudi à Strasbourg. Son objectif : enrayer la perte de locuteurs du dialecte alsacien.



*L'Office public de la langue régionale d'Alsace a été inauguré ce jeudi au sein de l'Hôtel d'Alsace, à Strasbourg. Photo Thomas Toussaint*

« Opla, c'est un peu ce qu'on dit tout le temps en Alsace, donc l'acronyme nous a paru bon car il nous caractérise », a lancé avec humour Frédéric Bierry, le président de la Collectivité européenne d'Alsace, en coupant le ruban ce jeudi à l'entrée des locaux dédiés à l'Office public de la langue régionale d'Alsace, au sein de l'Hôtel d'Alsace. Opla est juridiquement un groupement d'intérêt public (GIP) né de la fusion de l'ex-service bilinguisme de la CEA et de l'ex-Olca, office pour la langue et la culture d'Alsace qui existait sous forme associative. « Opla est dorénavant le guichet unique de la collectivité pour tout ce qui touche au bilinguisme », a indiqué le président Bierry.

### **Un budget de 1,5 million d'euros**

Cet office public emploie, pour le moment, treize personnes. Il bénéficie d'un budget de 1,5 million d'euros financé à 70 % par la CEA. Les 30 % restants sont apportés par l'État et la [région Grand Est](#). Un arrêté préfectoral officialisant la création de cet office public devrait être signé d'ici la fin de cette année encore, au plus tard début 2026.

« Opla est dorénavant le guichet unique de la collectivité pour tout ce qui touche au bilinguisme », a indiqué le président de la CEA Frédéric Bierry.



*Photo Thomas Toussaint*

À l'occasion de l'inauguration de l'Opla, un colloque des territoires à langues régionales a été organisé. Ici, Nicolas Garcia, 1er vice-président du conseil départemental des Pyrénées-Orientales.



*Photo Thomas Toussaint*

Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace, souhaite une révision de la Constitution : « l'article 75-1 qui affirme que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France est trop limitatif pour favoriser leur pratique dans la sphère publique ».

Suivra l'élection d'un conseil d'administration et notamment d'un président. « Ce ne sont plus que des formalités administratives, on ne voulait pas attendre pour couper le ruban », a justifié Frédéric Bierry qui a greffé à cette inauguration l'organisation d'un « colloque des territoires à langues régionales ». Celui-ci réunit ce jeudi et ce vendredi à Strasbourg des élus et militants associatifs basques, catalans, occitans et corses. « Le but étant de nous inspirer de ce qui se fait ailleurs. Or quand j'entends mon collègue Romain Colonna, élu en Corse, nous expliquer que la collectivité territoriale de Corse vient de signer une convention avec l'Éducation nationale prévoyant l'ouverture de 70 classes immersives à la rentrée 2026, j'ai les yeux qui brillent », a dit Frédéric Bierry.

### **« Les Alsaciens souhaitent que la langue soit préservée »**

Pour le président de la CEA, « refuser la disparition de la langue alsacienne est un acte de lucidité et d'optimisme ». « En 1946, 9 Alsaciens sur 10 parlaient le dialecte, aujourd'hui c'est 3 sur 10. Mais 80 % des Alsaciens souhaitent que la langue soit préservée et notamment qu'elle soit davantage enseignée. C'est le droit de la population. C'est donc notre devoir, à nous élus, de répondre à cette attente. »

Outre un renforcement de l'enseignement immersif et bilingue, Frédéric Bierry s'est prononcé pour une révision de la Constitution de la Ve République : « l'article 75-1 qui affirme que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France est trop limitatif pour favoriser leur pratique dans la sphère publique ».